



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES  
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 27 dont 27 sont encore en fonction. Séance du 05 Juin 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 20 membres, absents excusés ayant donné procuration : 6 membres, absents excusés : 0 membres, absent : 1 membre

POINT N° 33

BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES 2026  
DECISION MODIFICATIVE N° 1

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;  
Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;  
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;  
Vu la délibération n° 575 du 11 février 2026 portant approbation du budget annexe énergies renouvelables 2026 de la Ville ;

La présente décision modificative au budget annexe énergies renouvelables 2026 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

En dépenses d'investissement et recettes de fonctionnement :

Les subventions du véhicule hydrogène n'étaient pas totalement amorties au moment de sa cession. Il convient donc de prévoir des écritures d'ordre pour 5 000 € (dépenses d'investissement avec une contrepartie en recette de fonctionnement) aux articles suivants :

- 13912 « reprise subvention - régions »
- 747 « quote-part subv invest trans cpte résul »

En dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement :

Afin d'équilibrer les sections, les crédits inscrits aux comptes 021 « virement de la section de fonctionnement » et 023 « virement à la section d'investissement » seront augmentés de 5 000 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Sur proposition de la commission finances,  
Après en avoir délibéré,



ADOpte la décision budgétaire modificative suivante à intervenir sur le Budget annexe énergies renouvelables 2026

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
Art. 023 Virement à la section d'investissement	Chap. 023 + 5 000,00 €	Art. 13912 Régions	Chap. 040 + 5 000,00 €
TOTAL	+ 5 000,00 €	TOTAL	- 5 000,00 €
Recettes		Recettes	
Art. 747 Quote-part subv invest transf cpte résul	Chap.042 + 5 000,00 €	Art. 021 Virem. de sect. Fonct.	Chap. 021 + 5 000,00 €
TOTAL	+ 5 000,00 €	TOTAL	+ 5 000,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Nadège FLORENTZ

La Maire

Official seal of the City of Sainte-Marie-aux-Mines, Haut-Rhin - 40, featuring a central emblem and the text 'Ville de Sainte-Marie-aux-Mines' and 'Haut-Rhin - 40'.

Noëllie HESTIN